



PROTOCOLES FFJDA

Pour une pratique en toute sécurité



Niveau 4 de vigilance

PROTOCOLE
TRES HAUTE VIGILANCE

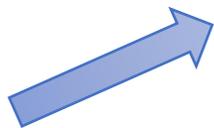


JE REPRENDS L'ACTIVITÉ DANS MON CLUB

Mesures administratives



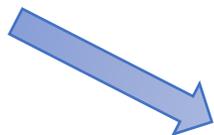
Je me rapproche de la mairie et/ou du propriétaire du dojo ou de l'espace de pratique



Pour signaler que mon club est prêt à accueillir petits et grands pour pratiquer et pour communiquer les créneaux.



Pour m'assurer de l'accord d'utilisation de l'équipement (même si c'est un espace de pratique extérieur)



Je communique et j'affiche le protocole de vigilance fédéral pour informer des conditions de pratiques et rassurer



J'accuse réception de l'accord de la mairie et/ou du propriétaire



Je communique sur mon offre de pratique (créneaux, public) et informe les établissements que cela peut intéresser (Ecoles, ...)

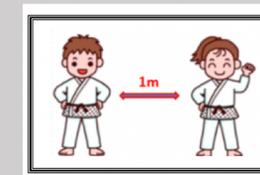


Niveau 4

Protocole
**TRES HAUTE
VIGILANCE**



*selon les directives ministérielles



Exemples de mise en situation : <https://www.ffjudo.com//deconfiment-les-bonnes-pratiques>

Du 11 Mai au 2 juin : pratique uniquement autorisée en extérieur et limitée à 10 pratiquants maximum

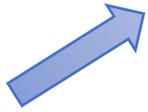


JE REPRENDS L'ACTIVITÉ DANS MON CLUB

Mesures sanitaires liées à la pratique



Je m'assure en amont



D'avoir balisé un emplacement individuel où chaque pratiquant pourra déposer ses affaires - Pas de vestiaires



d'avoir organisé une circulation respectant les distances de sécurité



d'avoir identifié un emplacement individuel de pratique respectant la distance de sécurité



Je vérifie



Que le pratiquant arrive en tenue prêt pour pratiquer (bouteille d'eau, chaussures de sport & judogi ou tenue de sport)



Je m'assure ensuite



Que chaque pratiquant rejoint son emplacement individuel de pratique et respecte les consignes



Niveau 4

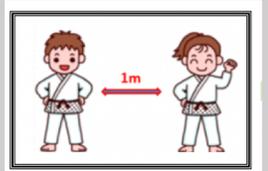
Protocole
**TRES HAUTE
VIGILANCE**



SURFACE PAR
PRATIQUANT
8 m²



*selon les directives
ministérielles



Exemples de mise en situation : <https://www.ffjudo.com//deconfiment-les-bonnes-pratiques>

Du 11 Mai au 2 juin : pratique uniquement autorisée en extérieur et limitée à 10 pratiquants maximum